

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-606626

61860



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

220

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JABRINE MINA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 060 20 86 80

Total des frais engagés : 52,20 + 1500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AVC ISCHÉMIQUE

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 03/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
23/01/2021	Intervention chirurgicale	CG		Dr. J. J. Anesthésiste 5, Rue Aïn Mokhtar 05 22 39 40 51 CLINIQUE Aïn Mokhtar 05 22 39 40 51 11.05.2021

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LES IRISSES Dr. LEMEIFFER Max 164, Boulevard d'Angleterre Angle Rue Mollien 25 22 36 24-19	25/11/22	512,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>CLINIQUE RADILOGIQUE Moyen Aspirant 23/01/2021 109 Cervical</i>	<i>23/01/2021 109</i>	<i>Cervical</i>	<i>1500</i>

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF



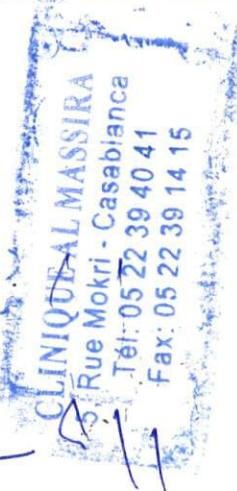
Clinique Al Massira

مصحة المسيرة

CLINIQUE AL MASSIRA

Le 23.01.2021

MR
S.S.



27.7.2021 DR. Mokri - Casablanca SV

27.7.2021 Constantine SV

8.1.2021 Timour SV

6.3.2021 TRITAZID 1G/25 SV

13.4.2021 Nabil SV

16.5.2021 + Germain SV

PHARMACIE LES IRISES
LEMSEFFER Matak
154, Boulevard d'Anfa
Rue de la Motte (6 L.G.)
Tél. : 05 22 36 24 79

5, Rue Ahmed MOKRI (Hauteur 158 Bd d'Anfa) - Casablanca

Tél. : 05 22 39 40 41 (6 L.G) - Fax : 05 22 39 14 15

Dr. Jalil BENKIRANE
Anesthésiste - Réanimateur
CLINIQUE AL MASSIRA
Rue Mokri - Casablanca
Tel. : 05 22 39 40 41
Fax : 05 22 39 14 15

Cardioaspirine 100 mg/300 mg
Acide acétylsalicylique

P.P.V. : 27.70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

LOT
EXP
PPV

201536
06 2024
134.80

134.80

LOT 19123/B 3
EXP 09 2023
PPV 81.00 DH

63,30

PPV: 160DH00

Lot n°:

Exp:

415.41^p
DUPHALAC[®]
SIROP

PHARMACIE LES IRISSES
By LEMSEEFFER Malak
(64, Boulevard d'Asfa
(Angle Rue Molière)
Tel.: 05 22 36 24 79



5/2.20



مصحة المسيرة

CLINIQUE AL MASSIRA

Cage le 23/1/2002

Dr. Jafil BENKIRANE
Anesthésiste - Réanimateur
CLINIQUE AL MASSIRA
5, Rue Ahmed MOKRI
Casablanca

Dr. JAFIL BENKIRANE

CLINIQUE AL MASSIRA
5, Rue Mokri - Casablanca
Tél: 05 22 39 40 41
Fax: 05 22 39 14 15

Tom CEREBRO

Dr. Jafil BENKIRANE
Anesthésiste - Réanimateur
CLINIQUE AL MASSIRA
5, Rue Ahmed MOKRI
Casablanca

5, Rue Ahmed MOKRI (Hauteur 158 Bd. d'Anfa) - Casablanca
Tél. : 05 22 39 40 41 (6 L.G) - Fax : 05 22 39 14 15



مصحة المسيرة

CLINIQUE AL MASSIRA

Casablanca LE 23/01/2021

FACTURE N°: 054

Mme JABLIN MINA

Examen réalisé

TDM CEREBRALE 1500,00dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Mille cinq cents dirhams.

*CLINIQUE AL MASSIRA
RADIOLOGIE
5, Rue Mokri - Casablanca
Tél: 05 22 39 40 41 - Fax: 05 22 39 14 15*

5, Rue Ahmed MOKRI (Hauteur 158 Bd. d'Anfa) - Casablanca
Tél. : 05 22 39 40 41 (6 L.G) - Fax : 05 22 39 14 15

CASA Le, 23/01/2021

**COMPTE RENDU DE Mme JABLIN MINA
Dr BENKIRANE**

TDM CEREBRALE

TECHNIQUE :

Examen réalisé en acquisition séquentielle par des coupes jointives de 3mm sans injection de produit de contraste.

RESULTATS :

Atrophie cortico-sous corticale sous forme de dilatation des sillons et des ventricules aussi bien sous que sus tentorielle.

Par ailleurs, large zone d'hypodensité fronto-temporale gauche et cérébelleuse droite.

Les structures médianes sont en place ainsi que le V4.

Absence de collection ou de saignement intra ou péri cérébraux.

CONCLUSION

AVC ischémique fronto-temporal gauche et cérébelleux droit.

Atrophie cortico-sous corticale.

A contrôler dans 72h.

